

J'ai bien reçu, il y a quelques jours, votre lettre par laquelle vous m'exprimiez le désir de voir établir les principes généraux qui doivent servir de base aux relations commerciales de votre noble royaume (avec la Chine) et la nécessité que ces points importants fussent traités de concert avec le Haut Commissaire Impérial et moi. Nous nous sommes consultés et avons conjointement examiné le nouveau règlement (ou nouveau tarif) proposé par la nation britannique et dont la minute est enfin terminée.

Mais, attendu qu'il ne convient pas qu'aucune nation soit traitée avec la moindre partialité ou privée des effets de la bienveillance impériale, il est nécessaire que ce tarif soit le même pour tous.

Le Haut Commissaire Impérial ayant reçu l'ordre de venir à Canton pour y traiter des affaires des nations qui s'y trouvent (représentées), aucune ne restera étrangère à sa sollicitude et nous espérons pouvoir, en tout, nous conformer à vos sentiments en consultant la raison. Notre unique but étant que les natifs (Chinois) et les étrangers, les négociants et le peuple vivent en parfaite harmonie.

Indépendamment d'une dépêche que j'adresse au Haut Commissaire Impérial, sur tous les points de la lettre que vous m'avez écrite afin qu'il puisse délibérer et donner des ordres en conséquence, j'ai jugé utile de vous transmettre cette réponse, sans délai, pour votre gouverne. Je saisis cette occasion pour vous souhaiter toutes sortes de prospérités.

Voilà pour le moment ce que je crois devoir vous communiquer. 17 de la 6^e lune de l'an 23 de Tao-Kouang (14 juillet 1843.)

Le Colonel A. DB. de JANCIGNY etc. etc. A Son Excellence KI-YING Haut Commissaire Impérial, Second Précepteur du Prince Impérial, Président du Conseil de la Guerre, Vice-Roi et Gouverneur général des deux Kouang, Membre de la famille impériale, etc., etc., etc.

Ayant été officiellement informé de l'arrivée de V. E. dans la capitale des deux Kouang, par S. E. le Gouverneur général